

BAREMES D'HONORAIRES DE Max PLATON

Agent commercial immatriculé(e) au RSAC de PARIS sous le numéro 391 050 788
Applicables au 01/03/2018

TRANSACTIONS

honoraires fixes

(Arrêté du 10/01/2017 Loi ALUR du 14 mars 2014)

BAREME D				
Immeubles à usage d'habitation et Terrains				
Prix Net Vendeur T.T.C.			Honoraires T.T.C.	
			Mandat simple	Mandat exclusif
Jusqu'	à	30 000 €	3 000 €	
30 001 €	à	50 000 €	4 000 €	
50 001 €	à	80 000 €	5 000 €	
80 001 €	à	100 000 €	5 500 €	
100 001 €	à	120 000 €	6 000 €	
120 001 €	à	140 000 €	5,50 %	5 %
140 001 €	à	160 000 €	5,50 %	5 %
160 001 €	à	180 000 €	5,50 %	5 %
180 001 €	à	200 000 €	5,50 %	5 %
200 001 €	à	250 000 €	5 %	4,50 %
250 001 €	à	300 000 €	5 %	4,50 %
300 001 €	à	400 000 €	4,50 %	4 %
400 001 €	à	500 000 €	4 %	3,50 %
500 001 €	à	800 000 €	4 %	3,50 %
800 001 €	et +		3,50 %	3 %

Précisions

- ❖ La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.
- ❖ Pour les biens neufs (VEFA), le barème appliqué sera le barème du promoteur selon le mandat de commercialisation signé en amont.
- ❖ Lors d'une délégation de mandat les honoraires appliqués seront ceux inscrit au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.
- ❖ Les «fourchettes» de prix ne sont pas admises puisque l'arrêté exige qu'ils soient fixés pour chacune des prestations proposées (article 2 de l'arrêté).
- ❖ Les honoraires affichés sur ce barème doivent être «effectivement pratiqués» (l. de l'article 2) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel.
- ❖ Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire.
- ❖ Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.
- ❖ Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur.



SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€
Siret : 49172691500045
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915
RCP S.A.A. – Police n° 105708080

BAREMES D'HONORAIRES DE Max PLATON

Agent commercial immatriculé(e) au RSAC de PARIS sous le numéro 391 050 788
Applicables au 01/03/2018

TRANSACTIONS

honoraires fixes

(Décret du 10/01/2017 Loi ALUR du 14 mars 2014)

Immobilier d'entreprise

(Fds de commerce, Murs, Bureaux, Droit au bail, Pas de porte, Entrepôts)

Prix net vendeur H.T.			Honoraires H.T
Jusqu'	à	100 000 €	6 000 €
100 001 €	à	200 000 €	6 %
200 001 €	à	300 000 €	5,5 %
300 001 €	et +		5 %

Stationnements

Prix net vendeur			Honoraires T.T.C
Jusqu'	à	30 000€	3 000 €
30 001	à	50 000 €	9 %
50 001	et +		8% avec un minimum de 6 000€

Programmes neufs – V.E.F.A.

Prix net vendeur H.T.	Honoraires T.T.C
Selon grille tarifs promoteur en vigueur	Selon mandat de commercialisation



BAREMES D'HONORAIRES DE Max PLATON

Agent commercial immatriculé(e) au RSAC de PARIS sous le numéro 391 050 788
Applicables au 01/03/2018

LOCATIONS

honoraires fixes

(Décret du 10/01/2017 Loi ALUR du 14 mars 2014)

Immeubles à usage d'habitation

(Indices décret 01/08/2014
de la loi ALUR du 24/03/2014)

Honoraires à charge du bailleur et du locataire non divisibles

Organisation de visites, constitution du dossier, rédaction du bail

Zones	Honoraires T.T.C
Très tendue	6 €/m ²
Tendue	5 €/m ²
Autres	4 €/m ²
Etat des lieux d'entrée	
Toute zone	2 €/m ²

Immobilier d'entreprise

(Fds de commerce, Murs, Bureaux,
Droit au bail, Pas de porte, entrepôts)

Honoraires à charge du preneur

Prix net vendeur H.T.

Honoraires T.T.C

Tous prix

3 mois de loyer H.C.

Stationnements

(Garages, Parkings)

Honoraires à charge du bailleur et du locataire non divisibles

Prix net vendeur H.T.

Honoraires T.T.C

Tous prix

1 mois de loyer H.C.

